

**ACTE : DECISION DU MAIRE**

**DOMAINES :**

**RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE  
LOT N° 10 SOLS SOUPLES PEINTURES  
AVENANT N° 2**

**N°32/2023**

Le Maire de la commune de Bizanos,

Vu l'article L2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du 4 juin 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

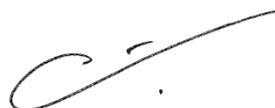
Considérant que l'entreprise TRIEUX lot 10 du MAPA Rénovation et Mise en accessibilité de l'Hôtel de ville a exécuté des travaux complémentaires à la demande du Maître d'Ouvrage

DECIDE

Article 1er : de signer un avenant d'un montant HT de 5 043.55 € HT soit 6 052.26 € TTC

Fait à Bizanos, le 3 avril 2023

Le Maire,  
Jean-Louis CALDERONI



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Louis Calderoni.